

COURS PRIVÉS CHEZ LE PROFESSEUR

Vous ne suivez pas de cours de langue au sein d'une école, mais bien chez votre professeur !







Âge 16 ans minimum

Durée 1 - 8 semaine(s)

Prix: 1 semaine(s) à partir de

€~~1285~~ €1221

Pas encore d'avis sur ce programme

4 semaine(s) à partir de

€ ~~5140~~ Tarif de l'école

€ 4883 Tarif WEP!

8 semaine(s) à partir de

€ ~~10280~~ Tarif de l'école

€ 9766 Tarif WEP!

Si vous avez peu de temps à consacrer à des cours de langue et que vous avez besoin de faire des progrès très rapides, cette formule est idéale. Vous vivez chez votre professeur qui vous dispense des cours particuliers dans la langue de votre choix.

On considère (en fonction de vos aptitudes et de votre motivation) que les progrès académiques réalisés en 1 semaine de cours intensifs dans ce programme correspondent aux progrès réalisés en 3 à 4 semaines dans le cadre d'un cours en groupe.

Ici, pas d'école, vous vivez chez votre professeur de langue.

Le grand intérêt de la formule, c'est d'être le seul élève et donc de recevoir un enseignement totalement adapté à vos difficultés et à vos besoins.

Vous êtes complètement immergé dans la langue et la culture de votre pays d'accueil.

Vous évitez ainsi de vous retrouver avec des compatriotes qui partagent votre langue et dans laquelle vous seriez tenté de vous exprimer aux dépens de la langue que vous souhaitez apprendre.

Activités / loisirs

Vous organisez votre temps libre et vos activités comme vous le souhaitez. Votre professeur est à votre disposition pour vous renseigner sur les possibilités d'excursions et de visites dans la région où vous séjournez. Il organisera également au moins une sortie pendant votre séjour pour vous montrer les environs (les boutiques, les transports en commun…) afin que vous puissiez vous acclimater rapidement à votre nouvel environnement !

Si vous souhaitez profiter d'activités ou de visites culturelles organisées pour vous, vous avez la possibilité de sélectionner l'une de ces options dans le formulaire de réservation. Voir détails et conditions à la section "les options" ci-après.

***Attention** : Si vous souhaitez une région ou une composition de famille particulière, veuillez l'indiquer dans la case "commentaire" du formulaire d'inscription en ligne. Bien sûr, il n'est pas possible d'offrir une garantie pour ce genre de demande mais nous indiquerons votre requête au moment de la réservation auprès de nos partenaires locaux afin qu'ils la prennent en compte dans la mesure de leurs possibilités.*

Pourquoi choisir ce programme ?

Immersion
Vous découvrez la culture et le mode de vie du pays de l'intérieur.

Découvertes
Profitez de votre temps libre pour découvrir la région !

Cours de langue
Options de cours orientés "vocabulaire spécialisé" ou "examens officiels".

Encadrement permanent
L'option "Cocooning" garantit la présence d'un adulte en permanence.

MES COURS

LE PROGRAMME « ONE TO ONE »

Le programme « ONE TO ONE » est très fréquemment choisi par des hommes d'affaires qui doivent améliorer leurs connaissances d'une langue très rapidement ou encore par des élèves qui doivent présenter un examen de langue et qui veulent combler une lacune.

En optant pour la formule Séjours et cours privés chez le professeur, vous avez le choix entre les cours suivants (1 cours = 60 minutes) :

- 15 cours par semaine
- 20 cours par semaine
- 25 cours par semaine
- 30 cours par semaine

Vous arrivez le samedi ou le dimanche et vous commencez les cours dès le lendemain matin. Vous êtes directement plongé dans l'apprentissage intensif de la langue, aussi bien pendant les cours qu'en dehors. Votre «professeur-hôte» est votre guide pendant votre séjour. Si vous avez des questions, besoin d'assistance, il est à votre disposition.

LES OPTIONS

Option cocooning :

L'option « Cocooning » garantit la présence CONTINUE du professeur ou d'un membre adulte de la famille au domicile lorsque l'étudiant y est présent. Grâce à cette option, les étudiants mineurs sont supervisés. (le « cocooning » ne comprend pas d'activités)

Option activités :

Mettez en application ce que vous avez appris en pratiquant la langue dans le cadre d'activités organisées avec votre hôte : cours de cuisine, mini-golf, shopping, bowling, cinéma, jeux de société… La nature des activités dépend de vos intérêts mais aussi du lieu de vie de votre hôte. Vous avez le choix entre 5h et 10h d'activités par semaine. Tous les coûts sont inclus : transport, billet d'entrée (si applicable) et autres dépenses liées à l'activité.

Cours de préparation aux examens / Cours de vocabulaire spécialisé :

Votre professeur élabore un programme de cours intensifs spécifique pour vous préparer à l'examen de votre choix (Cambridge First Certificate/Proficiency, TOEIC, TOEFL etc.) ou vous permettre d'acquérir du vocabulaire spécialisé.

Option visites culturelles :

Vous visitez des sites touristiques ou des musées avec votre hôte qui devient votre guide privé ! Comprendre la culture de la langue que vous étudiez améliore votre expérience et facilite le processus d'apprentissage, tout en vous permettant de mettre en pratique vos connaissances dans un environnement différent. L'option comprend 3 visites par semaine. Tous les coûts sont inclus : transport et billet d'entrée (si applicable).

***Note** : les participants de moins de 18 ans doivent obligatoirement choisir l'option activités ou l'option visites culturelles lors de leur inscription.*

MON LOGEMENT

Vous logez chez le professeur.

Vous partagez le mode de vie de vos hôtes, ce qui augmente encore vos progrès linguistiques. Il s'agit d'une véritable immersion à 100% !

En résidant avec votre professeur, non seulement vous suivez des cours très intensifs, mais, en dehors des cours (lors des échanges et des conversations que vous

avez avec votre « enseignant personnel »), votre hôte aura le réflexe naturel de vous corriger et de vous aider en permanence.

Votre hébergement chez le professeur comprend (au choix) :

- un logement en chambre individuelle avec une formule pension complète (3 repas par jour)
- un logement executive (salle de bain privée) en chambre individuelle avec une formule pension complète (3 repas par jour)

L'ESSENTIEL

Votre séjour en un clin d'oeil !

Séjour et cours privés chez le professeur - 15 / 20 / 25 / 30 cours par semaine (jour)

De 1 à 8 semaine(s) | 15 / 20 / 25 / 30 cours | 16 ans minimum

1 cours = 60 minutes | À partir de: Niveau débutant | 1 élève(s) maximum

Dates de départ

2023
Mai : 21-05-2023, 28-05-2023,
Juin : 04-06-2023, 11-06-2023, 18-06-2023, 25-06-2023,
Juillet : 02-07-2023, 09-07-2023, 16-07-2023, 23-07-2023, 30-07-2023,
Août : 06-08-2023, 13-08-2023, 20-08-2023, 27-08-2023,
Septembre : 03-09-2023, 10-09-2023, 17-09-2023, 24-09-2023,
Octobre : 01-10-2023, 08-10-2023, 15-10-2023, 22-10-2023, 29-10-2023,
Novembre : 05-11-2023, 12-11-2023, 19-11-2023, 26-11-2023,
Décembre : 03-12-2023, 10-12-2023, 17-12-2023, 24-12-2023, 31-12-2023,

Durée De 1 à 8 semaine(s)	**Chez l'habitant** Chez le professeur / Chambre individuelle / Pension complète
1 semaine(s)	~~1.285,00 €~~ 1.221,00 €
2 semaine(s)	~~2.570,00 €~~ 2.442,00 €
3 semaine(s)	~~3.855,00 €~~ 3.663,00 €
4 semaine(s)	~~5.140,00 €~~ 4.883,00 €
5 semaine(s)	~~6.425,00 €~~ 6.104,00 €
6 semaine(s)	~~7.710,00 €~~ 7.325,00 €
7 semaine(s)	~~8.995,00 €~~ 8.546,00 €
8 semaine(s)	~~10.280,00 €~~ 9.766,00 €

Prix indicatifs. Devis nécessaire pour le prix exact.

Inclus / Non-inclus

Inclus

- cours de langue tels que choisis
- assistance locale du professeur
- logement en chambre individuelle chez le professeur avec 3 repas par jour
- frais de placement
- droits d'inscription
- frais administratifs divers
- taxes diverses

Non-inclus

- transport A/R
- transfert (celui-ci peut être organisé pour vous)
- frais de passeport et de visa (si applicable)
- dépenses personnelles
- assurance voyage obligatoire (celle-ci peut être souscrite pour vous)
- assurance annulation (celle-ci peut être souscrite pour vous)

Conditions de participation

Séjour et cours privés chez le professeur - 15 / 20 / 25 / 30 cours par semaine (jour)

16 ans minimum À partir de: Niveau débutant

Note importante : certaines compagnies aériennes n'autorisent pas les mineurs à voyager seuls. Il est de la responsabilité des représentants légaux de prendre connaissance des conditions de vol auprès de la compagnie si le billet d'avion n'est pas réservé par nos soins.

Important : les représentants légaux et le participant s'engagent à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil (vaccins, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques…) pour permettre l'entrée et le séjour sur le territoire et/ou être scolarisé sur place.







EN PRATIQUE

Procédure d'inscription

Quand s'inscrire ?

Le plus tôt, c'est le mieux ! Cela vous permet de bénéficier des meilleurs tarifs pour votre transport, de garantir une place dans l'école à la date de votre choix, mais aussi d'effectuer certaines formalités administratives en toute sérénité (par exemple, la demande d'un passeport ou d'un visa s'ils sont nécessaires pour la destination choisie).

Comment s'inscrire ?

- Cliquez sur "Réserver mon séjour" et faites votre choix !

Et après ?

- À la réception de votre inscription et de votre acompte, nous réservons votre séjour. Dès confirmation par l'école partenaire, nous vous adressons, dans la semaine, un courrier avec les dates précises de votre séjour (début et fin du logement, début et fin des cours). N'oubliez pas d'attendre la confirmation officielle de WEP avant d'acheter votre titre de transport !
- Nous faisons toutes les démarches nécessaires à l'organisation de votre programme de cours. Nous vous informons des formalités administratives que vous devez effectuer (par exemple demande de passeport, de visa). Nous attendons ensuite la réception d'un acompte de 30 % du solde du programme.
- 45 jours avant le départ, nous vous demandons de verser le solde de votre programme.
- Dans les 7 jours qui précèdent votre départ (cela peut être moins si vous vous inscrivez moins de 15 jours avant votre date de départ), vous recevez toutes les infos concernant votre séjour : logement, transport, transferts (si WEP s'occupe de ceux-ci), instructions pour l'arrivée sur place et plein d'autres infos pour faire de votre séjour une réussite !

Une question, une difficulté ? Avant et pendant, WEP est disponible pour vous et vos parents. Nous disposons même d'une permanence d'urgence 24h/24.

Intéressé par ce séjour ?

Réalisez un devis en ligne, gratuit et immédiat

Réservez votre séjour

Contactez un conseiller dans votre région



Antoine

Hainaut - Namur

antoine.calende@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



Sophie

Bruxelles - Brabant Wallon

sophied@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



Alix

Liège - Luxembourg

alixw@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel

CONDITIONS GÉNÉRALES : SÉJOURS LINGUISTIQUES

- Conditions générales > Voir détails
- Conditions assurance voyage (couverture de base) > Téléchargez (version FR/ENG)
- Conditions assurance voyage (couverture étendue) > Téléchargez (version FR/ENG)
- Conditions assurance annulation > Téléchargez (version FR)

CONDITIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Si vous désirez vous inscrire, il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription en ligne (certaines écoles étant très populaires, il convient de s'inscrire au plus vite), accompagné d'un acompte de 500 € (paiement en ligne, en espèce à notre bureau ou par virement/versement). Ce montant sera utilisé afin de confirmer une place dans l'établissement choisi et ne sera pas remboursé si vous décidez de ne pas confirmer votre participation. Si WEP est dans l'incapacité de confirmer le séjour au lieu et à la date demandée, l'acompte est remboursé dans son intégralité.

DÉLAI D'INSCRIPTION, PASSEPORT & VISA

Inscrivez-vous dès que possible pour garantir votre place. WEP peut accepter des inscriptions de dernière minute mais les possibilités dépendront des places encore disponibles, des délais de placement (variables selon la formule choisie) mais aussi des exigences en matière d'entrée sur le territoire (passeport, visa,…).

Pour un séjour dans un pays de l'Union Européenne, la carte d'identité suffit si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne. Pour tout séjour dans un pays en dehors de l'Union Européenne, vous avez besoin d'un passeport.

Les règles concernant les visas varient en fonction du pays visité, de la durée du séjour et du type de programme effectué sur place. WEP vous transmettra, après confirmation de votre réservation, les informations détaillées sur la procédure à suivre dans le cas où une demande de visa est nécessaire.

Veillez donc à prévoir un délai suffisamment long entre votre date de réservation et votre date de départ afin d'avoir le temps d'effectuer ces démarches. L'obtention d'un passeport ou d'un visa pouvant prendre plusieurs semaines, WEP pourrait se voir dans l'incapacité de confirmer votre réservation si le délai d'inscription est trop court.

Attention : si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne, vous devez vous renseigner vous-même auprès du consulat du pays que vous souhaitez visiter afin de connaître les conditions d'entrée sur le territoire (passeport et/ou visa).

Les représentants légaux et le participant s'engagent à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives (vaccins, test médicaux, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques…) imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil, les écoles (privées ou publiques) et/ou les lieux d'hébergement... pour permettre l'organisation et la réalisation du séjour, l'entrée et/ou le séjour sur le territoire et/ou la scolarisation sur place. En cas de refus de se conformer à de telles exigences, les représentants légaux et le participant comprennent que WEP pourrait être dans l'impossibilité d'organiser le séjour. Ce refus de se conformer sera dès lors considéré comme une annulation unilatérale et volontaire du programme par les représentants légaux et le participant.

PRIX DU PROGRAMME & PRESTATIONS FOURNIES

Sauf indication contraire, les prix ne comprennent pas : assurance voyage obligatoire • assurance annulation facultative • transport A/R • argent de poche (couvrant vos loisirs, déplacements, fournitures scolaires, excursions...) • matériel scolaire • frais d'inscription aux examens officiels (TOEFL, IELTS, DELF...) • transfert de l'aéroport au lieu de séjour • frais de passeport ou de visa • dans certains cas le logement, veillez à bien lire la page de description du programme qui vous intéresse • caution éventuelle si option de logement en appartement ou en résidence • supplément éventuel en cas de régime alimentaire particulier ou d'allergies.

Les prix sont valables pour l'année courante durant laquelle le participant a introduit sa demande d'inscription. Si le logement est inclus, il est prévu pour le nombre de semaines indiquées. Si, durant le séjour, l'école de langue ferme ses portes en raison d'un congé (durant la période de Noël, par exemple), le logement pendant ce congé n'est pas inclus dans le coût du programme.

Les prestations fournies sont celles comprises dans le programme de Séjour linguistique choisi par le participant et qui sont décrites sur notre site Internet, pour un départ dans l'année courante. En cas de départ après l'année courante, les prestations décrites sont susceptibles de subir des modifications.

MODALITÉS DE VERSEMENT

La réservation est effectuée après validation en ligne du formulaire d'inscription et du dossier (si applicable) dûment complétés et paiement de l'acompte de 500 € ou de la totalité du séjour si le montant de ce dernier est inférieur à 500 €. Dans les 15 jours suivants la confirmation de réservation par WEP, le participant doit verser 30 % du solde restant dû. Le paiement final de toutes les sommes restant dues (y compris les suppléments éventuels comme le transport A/R, assurance voyage, assurance annulation, transfert...) devra être effectué au plus tard 6 semaines avant le départ. Si un participant s'inscrit dans un délai inférieur à 6 semaines, le solde restant dû doit être versé immédiatement après l'envoi de la confirmation de réservation. Le respect de ces échéances constitue une condition impérative de l'exécution de ses obligations par WEP.

Tout paiement est entendu au grand comptant et ce, à chacune des échéances de versements.

Tout défaut ou retard de paiement de tout ou partie des acomptes et ou versements entraîne de plein droit et sans mise en demeure :
a) Une majoration de la somme due de 15 % à titre de clause pénale sans que cette somme ne puisse être inférieure à 100 €.

b) Un intérêt conventionnel de 12 % l'an.
Le tout, sans préjudice du droit de WEP de poursuivre la réparation intégrale du dommage encouru.

En cas de non-paiement dans les délais, WEP se réserve en outre le droit de suspendre le programme, les conséquences étant à charge du/des cocontractant(s).

Note concernant les bourses du Forem :
Les bourses "Plan Langues" sont versées par le Forem, il est de la responsabilité du candidat et de ses ayants droit de faire les démarches nécessaires auprès du Forem pour bénéficier de la bourse. Le versement intégral, à WEP, des frais de participation au programme choisi reste d'application.

DATES ET DURÉE DU PROGRAMME

La durée du programme est mentionnée pour chaque formule. WEP se réserve le droit d'organiser votre départ avant ou après la date prévue si cela est nécessaire à la bonne organisation du programme ou, si nous organisons votre transport et que les disponibilités des compagnies de transport l'imposent.

ORGANISATEUR / RESPONSABILITÉ

WEP SA, siège social : 26, Av. de Jette, 1081 Bruxelles. Conformément à la loi, nous sommes autorisés à organiser, et/ou à proposer, en tant qu'intermédiaire, des voyages sous la licence n°A1912. Conformément à la loi, nous cotisons au Fonds de Garantie Voyages. Les séjours et/ou cours sont organisés par des prestataires locaux. Le prestataire choisi par l'étudiant sera mentionné dans les documents de voyage que le participant recevra au moins 7 jours avant son départ. WEP ne peut être tenu responsable de l'impossibilité à assurer des prestations contractuellement prévues en raison de la défaillance des prestataires de service dans le pays d'accueil, de la compagnie d'aviation, de la compagnie d'assurance ou en cas d'une force majeure, d'un conflit, de troubles ou d'un événement échappant à son contrôle. WEP est exonéré de toute responsabilité généralement quelconque quant aux conséquences directes ou indirectes en cas de guerre, révolution, troubles civils ou politiques, émeutes, grève, épidémie, pandémie, quarantaine ou catastrophes naturelles ou nucléaires. Lorsque des circonstances de ce type surviennent avant le départ, entravent la bonne exécution du séjour et/ou créent un risque de mettre en péril la sécurité et/ou la santé du participant, WEP n'est tenu à aucun dédommagement généralement quelconque. Les photos ou témoignages repris dans la brochure, sur le site ou dans tout autre document, sont non contractuelles. WEP ne peut être tenu responsable d'un refus de visa par les autorités du pays d'accueil. Les témoignages, photos et autres documents, quelle que soit la forme ou le support, qui concernent, mentionnent ou présentent l'étudiant dans le cadre de son séjour ou de l'organisation de son séjour, peuvent être utilisés à des fins promotionnelles, quelle que soit la forme ou le support de telles actions.

SUPERVISION

Dans le cadre des Séjours linguistiques pour les mineurs d'âge, le correspondant local/l'école de langue partenaire de WEP assure un suivi et une assistance aux participants dans le cadre des cours, des activités, des sports ou des excursions organisées directement par le correspondant local/l'école de langue. Cependant, WEP et/ou le partenaire ne peuvent garantir un suivi lors des temps libres, qu'ils soient prévus après les cours, durant des excursions ou des activités à l'extérieur des infrastructures du partenaire local et/ou durant les déplacements entre le domicile du participant et le lieu de séjour. En conséquence, il est possible que votre enfant ne dispose pas de la supervision d'un adulte à ces moments. Pour un encadrement, veuillez opter pour les formules signalées comme telles.

- Veuillez noter que certaines de nos écoles de langue partenaires pour adultes acceptent les participants de moins de 18 ans à condition que ces derniers fournissent un formulaire d'autorisation spécifique signé par leurs représentants légaux.
- Pour les programmes de Jobs, Stages, Volontariat, les participants sont adultes ou considérés comme tels (mineurs d'âge disposant d'une décharge de leurs représentants légaux), ils sont donc autonomes et responsables. Ils doivent cependant se conformer aux règlements locaux (association, partenaire local...).

TARIFS

- Les tarifs sont exclusivement valables pour les ressortissants de l'Union Européenne. Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Sont seuls valables, les tarifs publiés sur le site au moment de la pré-inscription en ligne. Les tarifs de WEP ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes : coût du transport, lié notamment au coût du carburant, redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage et de sécurité, d'embarquement et de débarquement dans les ports et les aéroports, services (par exemple, mais pas limité à : placement, logement, assistance, transferts, scolarité, assurances) fournis par des prestataires locaux. Une fois l'inscription validée, le tarif est garanti (pour un départ dans l'année en cours). WEP pratique une péréquation, autrement dit une mise en commun des ressources et des charges. Il en résulte que le montant de la participation financière (hormis la différence de taux de change au moment de la réservation) est la même pour tous les participants d'une même destination et d'un même programme, et ce quel que soit le coût individuel réel.
- WEP se réserve le droit d'appliquer le tarif correct ou d'annuler unilatéralement une réservation s'il apparaît que le prix et/ou la description du ou des séjour(s) et/ou des options éventuellement associées sont erronément indiqués sur le site suite à une défaillance technique ou une erreur humaine.

MODIFICATIONS

Modifications du fait du Participant : Toute modification du programme avant le départ n'est possible qu'avec l'accord de WEP et en toutes hypothèses, ne pourra donner lieu à un remboursement quelconque. Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le prix ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement de la part de WEP. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant.

Attention, une modification de commande ne concerne jamais l'assurance annulation. Une assurance annulation commandée (au moment de la réservation en ligne ou ultérieurement), ne peut en aucun cas être supprimée ou modifiée par la suite. Elle sera dûe dans sa totalité. Assurez-vous dès lors, avant de confirmer votre commande, que vous souhaitez réellement souscrire à cette assurance facultative.

Modification du fait de WEP : Avant le départ : lorsque, avant le départ, un événement extérieur s'impose à WEP et le met dans l'obligation de modifier un lieu de séjour ou des prestations essentielles, celui-ci informera le participant dès que possible. Ce dernier aura la faculté d'accepter la modification, ou de résilier le contrat. Le

participant devra faire connaître son choix dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la notification. Après le départ : lorsque, après le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, WEP s'efforcera de proposer au participant des prestations équivalentes, sans supplément de prix.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation par le participant ou ses représentants légaux, une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible est due à WEP. Elle s'élève à 25 % du montant total du voyage sélectionné en cas d'annulation plus de 6 mois avant le départ, 50 % en cas d'annulation entre 6 et 3 mois avant le départ, 75% entre 3 mois et quinze (15) jours avant le départ et 100% pour toute annulation moins de quinze (15) jours avant le départ. En toute hypothèse, WEP est autorisé à compenser ces indemnités avec les sommes encaissées par elle, qui ont un caractère indemnitaire à son égard. Afin de vous prémunir en cas d'annulation, WEP vous propose une assurance annulation (voir détails ci-dessus. Pour les tarifs, voir le module de devis / réservation). Après le départ du participant aucun montant n'est remboursable en cas d'interruption du séjour, quelle qu'en soit la raison. En cas d'annulation de l'inscription par WEP après la confirmation de l'admission définitive, WEP s'engage à indemniser l'intégralité des dommages matériels (uniquement) subis par le participant du chef de cette annulation.

Lorsqu'un participant contracte une assurance annulation auprès de WEP celle-ci couvre (dans la limite des conditions générales de la police d'assurance) la formule choisie telle qu'elle a été réservée au moment de la souscription de l'assurance annulation. Si le transport A/R fait partie intégrante du forfait réservé, il est couvert par l'assurance annulation au même titre que le séjour. Si les titres de transports et/ou des services complémentaires sont réservés séparément (exemples non exhaustifs : assurance voyage, transferts…), ils ne sont pas couverts par l'assurance annulation. Le participant a la possibilité de contracter une assurance annulation séparée pour les titres de transport réservés auprès de WEP. Si le participant réserve un titre de transport auprès d'une autre agence de voyages, l'assurance annulation pour couvrir ce titre de transport doit être contractée auprès de cette autre agence.

WEP peut décider d'annuler à tout moment un programme s'il est estimé que les conditions de séjour évoluent de manière négative (conditions sanitaires, politiques, avis de voyage négatif des Affaires Etrangères…). Dans ce cas le participant devra respecter cette décision.

ASSURANCE VOYAGE

Tous les participants sont tenus de disposer d'une assurance voyage suffisante couvrant les frais médicaux, le rapatriement médical et la responsabilité civile. Si vous ne disposez pas d'une telle assurance, WEP peut vous proposer une assurance complète couvrant les maladies, les accidents, les hospitalisations, le rapatriement, la perte, le vol ou les dégâts aux bagages, la responsabilité civile... Une assurance voyage plus étendue est également disponible.

Voir conditions de ces deux assurances dans la section "séjours linguistiques" dans la rubrique "conditions assurances voyage et annulation" et voir tarifs dans le module de devis / réservation.

Important :

- La souscription et le paiement de l'assurance doivent se faire avant le départ.
- Les primes d'assurance ne sont pas remboursables, même en cas de retour anticipé.
- Les personnes séjournant en Australie avec un visa d'étude sont obligés de souscrire l'assurance maladie australienne « Overseas Student Health Cover ». Celle-ci est imposée par le gouvernement australien. Son coût varie selon la durée du séjour sur le territoire australien (coût pour une année : environ $594 AUD) et peut être modifié sans préavis.

DIVERS

- Tout participant, même majeur, donne expressément l'autorisation à WEP de communiquer (à la discrétion de WEP) avec ses parents, même s'ils sont non-cocontractants de WEP, sur tout élément ou évènement généralement quelconque, de nature à influer sur le bon déroulement du programme, et ce, avant, pendant ou après l'exécution dudit programme.
- En cas d'arrivée tardive dans le pays d'accueil ou en cas d'absence durant le programme choisi, aucun remboursement ne sera accordé.
- Si dans le cadre de son séjour le participant doit utiliser un titre de transport pour un voyage en avion, il reconnaît que : a) ce sont les conditions générales et particulières de la compagnie de transport qui s'appliquent; b) qu'il doit utiliser tous les tronçons (legs) - même si certains sont prévus sur un moyen de transport alternatif, par exemple une correspondance en train ou en bus - repris sur le titre de transport et respecter, dans l'intégralité, l'itinéraire fixé par la compagnie d'aviation. Dans le cas contraire, le participant s'expose à un "no show" et donc à une annulation de son titre de transport par la compagnie; c) les conditions d'utilisation du billet d'avion (durée de validité, possibilité de modifier ou non les dates de départ et de retour, possibilité de remboursement ou non, possibilité de surclassement, possibilité de stopover…) varient en fonction du tarif et de la classe de réservation du billet; d) la validité maximum d'un billet d'avion ne peut jamais excéder 1 an. Le retour (c'est le jour d'arrivée au point d'origine qui est pris en compte) doit se faire au plus tard 1 an à compter de la date de première utilisation du billet si celle-ci intervient dans l'année de la date d'émission du billet (sinon 1 an à partir de la date d'émission du billet et non pas la date de première utilisation).
- Les voyages ne sont jamais accompagnés, sauf indication contraire.
- Durée des cours/nombre de cours : le nombre de cours est exprimé en unité de cours, indépendamment de la durée horaire de ceux-ci. Veuillez-vous reporter à chaque page de description des écoles pour connaitre la durée d'un cours. Elle peut varier de 45 à 60 minutes selon les écoles. La durée et le nombre de cours tels que présenté dans les pages de description des écoles sont garantis pour autant qu'il y ait 5 élèves au minimum dans la classe. Si ce n'est pas le cas, les écoles se réservent le droit d'adapter le nombre et la durée des cours.
- Visa/avis aux voyageurs : WEP vous renseigne sur les différentes législations relatives au visa pour la destination choisie. Cependant il est possible que les autorités du pays visité changent les règles d'admission entre-temps. Vous êtes dès lors responsable de vérifier la validité de la procédure auprès du consulat du pays visité. Il est également fortement recommandé de suivre les conseils et avis de voyage disponibles sur le site du Ministère des Affaires Étrangères.
- Matériel didactique : le matériel didactique est non inclus sauf mention contraire dans le devis. Ce matériel n'inclut pas les fournitures scolaires, dictionnaires…
- Logement : dans le cadre d'un logement "avec salle de bain privée", le logement ne dispose que d'une seule salle de bain par chambre, et ce même en cas de chambre partagée.
- Placement chez l'habitant :
  - il est courant que le placement chez l'habitant demande beaucoup de temps. De nombreux facteurs sont en effet à prendre en compte : vérification de casiers judiciaires, décision tardive des familles de se lancer dans l'aventure de l'accueil, définition du profil d'étudiant que les familles souhaitent recevoir… Les

familles peuvent être rémunérées, recevoir une aide pour couvrir les dépenses liées à l'accueil d'un étudiant ou être complètement bénévoles. Toutes ces démarches qui précèdent le placement demandent du temps. Les participants doivent donc envisager la possibilité de recevoir les informations concernant leur placement quelques jours seulement avant le départ. Dans certains cas, si le placement définitif n'a pu être assuré avant le départ du participant, ce dernier pourra être placé dans une famille temporaire pendant que les recherches de la famille définitive se poursuivront. Les familles peuvent parfois accueillir plusieurs étudiants à la fois. Bien que nos partenaires locaux fassent leur maximum pour ne pas placer d'étudiants de même nationalité / langue maternelle dans une même famille, cette condition ne peut être garantie. Il est possible que les étudiants soient placés dans plusieurs familles pendant la durée de leur programme. Les expériences chez l'habitant sont caractérisées par leur fort caractère éducatif : les candidats qui choisissent ce type de formule doivent donc faire preuve de flexibilité et considérer ces éventuels changements de familles comme autant d'opportunités de découvrir encore plus d'aspects de la culture locale. Le facteur humain est au coeur d'une expérience chez l'habitant : les équipements fournis ne sont pas comparables à ceux d'une chambre d'hôtel par exemple.

  - dans le cadre d'un programme "Junior", les participants qui logent chez l'habitant devront rejoindre l'école par leurs propres moyens, à pied ou en transports en commun.
  - Dans le cadre d'un séjour en famille d'accueil ou d'un logement chez l'habitant, le terme famille, habitant ou foyer peut décrire : une famille avec deux parents, monoparentale ou recomposée, des hôtes d'âge divers, avec ou sans enfants. Il n'est fait aucune discrimination, ni de race, ni de religion, ni d'orientation sexuelle, ni d'origine ethnique, culturelle, sociale ou économique, ni d'ordre physique.
- La communication de WEP vers ses clients se fait dans la/une des langue(s) nationale(s) du pays, à la discrétion de WEP. Compte tenu du caractère international des séjours proposés par WEP (à l'exclusion des autres communautés linguistiques du pays) WEP ou ses représentants locaux peuvent être amenés à transmettre et à faire signer des documents dans une autre langue sans obligatoirement disposer d'une traduction officielle dans la langue utilisée contractuellement entre WEP et le participant. Ces documents n'émanent pas de WEP, ils peuvent être nécessaires au bon déroulement ou à l'organisation du séjour et sont la plupart du temps exigés par des instances externes à WEP (écoles, partenaires étrangers, autorités locales…)
- certaines compagnies aériennes n'autorisent pas les mineurs à voyager seuls. Il est de la responsabilité des représentants légaux de prendre connaissance des conditions de vol auprès de la compagnie si le billet d'avion n'est pas réservé par nos soins.
- Les horaires des cours sont donnés à titre indicatif. Les écoles sont susceptibles de les modifier en fonction de leurs besoins et/ou de leurs impératifs (haute/basse saison, nombre d'étudiants...).
- Les écoles sont structurées en fonction d'une année calendrier. Il est possible qu'au début de chaque année calendrier l'école modifie ses cours (contenu, horaire, niveau...). Dans ce cas votre programme pourrait être modifié en cours de séjour s'il est à cheval sur 2 années. Lorsque l'école de langue est fermée en raison d'un jour férié ou de congés légaux, les cours ne sont pas compensés.
- Le voyageur reconnaît avoir été dûment informé des circonstances exceptionnelles causées par la crise du coronavirus qui peuvent impacter son voyage, et de la situation du virus sur son lieu de destination. Il a également pu prendre connaissance des avis de voyage du SPF Affaires étrangères (https://diplomatie.belgium.be/fr). Le voyageur déclare donc avoir pleinement conscience des risques qu'impliquent les voyages, d'une manière générale, en cette période et que le coronavirus peut altérer le bon déroulement de son voyage. Il décide néanmoins, en connaissance de cause, de partir en voyage.
- Le séjour linguistique est considéré comme une formation et non comme un produit de voyage touristique ou un forfait de voyage, il en va de même pour le logement nécessaire pendant le séjour.
- **Note concernant les frais supplémentaires liés à des exigences sanitaires** : tous les frais découlant d'une obligation sanitaire, par exemple (mais non limités à ces exemples) une quarantaine (notamment logement, repas, transfert… que ce soit pour un logement au choix ou non), un test PCR avant départ ou après arrivée, un test antigénique avant départ ou après arrivée, un vaccin ou un rappel de vaccin, un contrôle médical, l'obtention d'un certificat d'une quelconque nature… sont à la charge du participant.

LITIGES

En cas de problème ou de plainte, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir immédiatement, dès la survenance du problème, et en priorité le contact local dans le pays où se trouve le Participant. A défaut de solution ou d'intervention dans les 48 heures, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir WEP, immédiatement, par courrier électronique ou par voie postale afin que WEP fasse le nécessaire, dans la mesure de ses moyens, pour trouver une solution dans les plus brefs délais. Toutes les réclamations émises par le Participant après son retour ne pourront être prises en compte que s'il est prouvé que WEP a bien été averti d'un manquement éventuel et que WEP a eu la possibilité d'intervenir. Toutes réclamations émises par le Participant doivent être introduites par courrier recommandé avec A/R adressé au siège social de WEP dans les trois (3) mois calendaires à compter de la fin du séjour.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents, et plus particulièrement celui du 6ème canton de Bruxelles. La signature du formulaire d'inscription (ou sa soumission par Internet) et/ou le versement de l'acompte ou des frais de dossier signifient l'adhésion totale à ces conditions générales.

Note importante concernant la transmission d'informations et de documents par WEP :
Il est de votre responsabilité de fournir à WEP une adresse de courrier électronique valide et consultée régulièrement (notamment par les représentants légaux si le participant est mineur d'âge), car les documents (ne nécessitant pas d'être en format original) vous seront transmis par courrier électronique. Seules les communications par courrier postal ou par courrier électronique font foi. Les communications par l'intermédiaire de réseaux sociaux, chat ou services de messagerie ont un caractère informel et non contractuel.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le participant et/ou ses représentants légaux s'engage(nt) à lire, comprendre et accepter notre politique de protection des données personnelles reprise dans notre Charte de protection des données à caractère personnel.

DROIT À L'IMAGE

Le Participant et/ou son représentant légal autorise(nt) expressément WEP à utiliser et/ou reproduire l'image du Participant à des fins promotionnelles pour une durée de 7 ans à partir de la fin du contrat lorsque les images proviennent de photos ou vidéos réalisées de le cadre du voyage/séjour organisé par WEP.

Date de publication : 20/03/2023

WEP.BE